

vous avez le droit de poser un œil, une jambe artificielle, mais pas une dent; vous avez le droit d'obturer n'importe quelle cavité, sauf une cavité dentaire; vous pouvez soigner le corps, mais non la bouche: *elle est aux dentistes!* Si, au moins, les dentistes s'en tenaient là...

Voici encore que les pédicures naissent. Quand ils seront sept ou huit, ils demanderont et *obtiendront* une charte de la législature, puis contesteront aux chirurgiens le droit de soigner le pied. Ce ne sera pas pire que nos dentistes; même origine, mêmes prétentions.

Pour le charlatan, une partie du corps n'est pas plus difficile à traiter que l'autre. Les pédicures soigneront le pied, puis la jambe, puis..... ils monteront. Oui, ils monteront comme les dentistes descendent.

Un dentiste, frappé de l'analogie des deux orifices du canal alimentaire, surtout quand la bouche est dépourvue de dents, passe à la région postéro-inférieure et essaye là son talent. Dans sa petite vitrine, à côté d'un palais artistiquement travaillé qui lui sert d'enseigne, voyez, une jolie petite boîte, c'est *l'onguent du Docteur M. pour les hémorrhoides*. Voyez jusqu'où la *dentisterie* peut descendre. J'ai connu des bureaux où les maladies vénériennes étaient traitées *en masse*. L'aubaine n'était jamais refusée...

Les *semi-médecins!* par malheur il n'y en a...que trop, mais ils y sont. Améliorer la position vaut mieux que crier, maintenant. Ils feraient d'honnêtes chiropodistes, de bons dentistes, si l'on ne s'était pas laissé enlever le contrôle d'une branche de la chirurgie la plus facile et la plus rémunérative.

Que l'on rende les abords de la profession difficiles, c'est bon. Que l'on établisse un bureau central d'examen, c'est encore bon. Cependant si les autres abus ne cessent pas, si l'on n'améliore pas la condition des praticiens, il y aura toujours trop de médecins.

MEDICUS.

Charlatans.

Messieurs les Rédacteurs,

Dans le mois de septembre dernier, je me plaignais, par l'entremise de votre journal, tout en suggérant d'autres moyens, du mauvais système que le Bureau des Gouverneurs avait adopté pour la répression des charlatans. Une preuve nouvelle que ce système est défectueux, c'est qu'il y a tout près de deux mois j'ai signalé à notre régistrateur, un individu qui est venu, l'automne dernier, s'établir comme docteur dans Rawdon, comté de Montcalm, et qui, depuis, pratique la médecine ouvertement. Notre agent, averti de la chose par M. le Dr LaRue, m'adressa une carte, m'invitant de passer à son bureau, quand j'irais à Montréal. Je transmets cette carte à notre régistrateur, qui me renvoie un blanc à remplir, pour le faire parvenir ensuite à l'agent, me disant que c'était la loi. Si c'est la loi, il pourrait se faire que cet audacieux chevalier d'industrie, qui depuis six mois déjà s'affuble du titre de docteur, courût la chance d'être plusieurs mois encore, même plusieurs années, à pratiquer publiquement la médecine: au vu et su de tous les médecins des environs, et même de tous les médecins de la province, si vous voulez bien rendre publique ma com-